

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

#### **SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 17 OCTOBRE 2019**

#### **DELIBERATION N°2019.00435**

# **ASSOCIATION FERME EN CHANTIER - SUBVENTION 2019**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 11 octobre 2019

Nombre de membres en exercice : 68

Nombre de présents : 48 Nombre de pouvoirs : 1 Nombre de voix : 49

#### Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, CHAROLLAIS-CHEYTION, Mme Emmanuelle M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Bernard FAUVEL, Christian Christophe FAVERJON, M. FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE. M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, M. Michel MAISONNETTE, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, PARTRAT, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Joseph SOTTON, Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Enzo VIVIANI

#### Pouvoirs:

M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE

# Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Marc FAURE, M. Luc FRANCOIS, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Daniel JACQUEMET, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, M. Yves MORAND, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Marc SARDAT, M. Jean-Claude SCHALK, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY, M. Alain VERCHERAND, M. Georges ZIEGLER

# Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

RECU EN PREFECTURE

Le 24 octobre 2019

VIA DOTELEC - iXBus

99\_DE-042-244200770-20191017-D20190043510

DATE D'AFFICHAGE :20191024



# DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 17 OCTOBRE 2019 ASSOCIATION FERME EN CHANTIER - SUBVENTION 2019

Saint-Etienne Métropole est lauréat de l'appel à manifestations d'intérêt (AMI) ville durable et solidaire de l'ANRU en partenariat avec la Ville de Saint-Etienne et Suez. Au sein du projet Edeclic Tarentaize- Beaubrun-Couriot (TBC) – quartier énergique, la Métropole pilote les actions relatives à la transition énergétique dans les domaines de l'habitat, du stockage d'énergie, de la mobilité et de l'économie circulaire.

L'économie circulaire comprend notamment une action qui consiste à développer le jardinage en permaculture dans le quartier Tarentaize Beaubrun parallèlement à l'expérimentation de la collecte des biodéchets alimentaires dans le quartier et à l'animation d'ateliers de cuisine anti gaspillage par le centre social Beaubrun.

Dans ce cadre, l'association La ferme en chantier est maître d'ouvrage d'une action consistant à réaliser une étude de dépollution des sols sur un délaissé urbain et aboutissant à la création d'une forêt nourricière urbaine dense ouverte largement à la participation des habitants.

Cette action s'intègre pleinement dans les engagements du projet de territoire en matière de transition énergétique et écologique. En effet, l'agriculture urbaine en permaculture permet de produire des aliments sains qui ne dégradent pas l'environnement grâce à des pratiques de régénération des sols. Elle contribue à créer la trame verte urbaine et à lutter contre les îlots de chaleur urbains tout en apportant une réponse à l'autonomie alimentaire des villes et à la limitation du fret en ville. Enfin, elle contribue à créer des échanges solidaires entre les habitants du quartier.

L'action a été lancée en 2017 grâce notamment à des aides de l'Etat, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, de la Ville de Saint-Etienne via la mise à disposition de terrains, et de Saint-Etienne Métropole par le biais d'une subvention de fonctionnement de 5 000 €. Les actions mises en œuvre donnant de bons résultats, il conviendrait de poursuivre cette expérience, pour en tirer tous les enseignements nécessaires.

Il est donc proposé un soutien par une subvention de 3 000 € à l'association Ferme en chantier pour l'année 2019.

# Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- autorise le versement d'une subvention de 3 000 € à l'association Ferme en chantier pour l'année 2019,
- la dépense correspondante sera imputée sur la destination SUBVCDVIE du budget développement durable de l'exercice 2019.

# Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait, Le Premier Vice-Président,

Hervé REYNAUD